



Cabinet du Maire
Démocratie participative
05 56 22 38 72
proximite@latestedebuch.fr
quartiers@latestedebuch.fr

Conseil de quartier LA TESTE CENTRE-Aiguillon

Compte-rendu de réunion
Mercredi 11 octobre 2017

Le conseil de quartier de La Teste CENTRE-Aiguillon s'est réuni le mercredi 11 octobre 2017, à 16h, salle Brémontier 2.

Etaient présents :

- Monsieur Jean-Bernard BIEHLER, Président du Conseil de quartier
- Madame Jacqueline SUPERY
- Madame Viviane PERRET
- Madame Jacqueline HOURCADE
- Madame Christine CASTAING
- Monsieur Claude BADET
- Monsieur Dominique ALOIR
- Monsieur Henri BORDERE
- Monsieur Jean-Pierre IZARD
- Madame Mauricette DAVEY
- Madame Danièle CAZAUVIEILH
- Monsieur Guy JOUSSE

En présence de :

- Madame Loretta LAHON-GRIMAUD, Adjointe au Maire - Démocratie Participative
- Monsieur Fabrice PETIT, Directeur de Cabinet
- Monsieur Jean-Michel LOUBANEY, Chef du service de la Police municipale
- Madame Mauri NADEAU, Administratif

Excusés :

- Monsieur Nicolas HENIN, Conseiller municipal
- Monsieur Jean-Marc DUPRAT
- Madame Julie MATHIEU
- Madame Françoise NORMANDIN

M. Jean-Bernard BIEHLER, Président du Conseil de quartier ouvre la séance à 16h et remercie les conseillers de leur présence.

Monsieur BIEHLER annonce le décès de Monsieur Jean-Paul LUC.

Il faisait partie du conseil de quartier Centre depuis juin 2014 et s'était beaucoup impliqué au sein de ce conseil, notamment sur les pistes cyclables, dossier qui lui tenait à cœur.

Nous lui rendons un dernier hommage.

I. Démission

Monsieur Patrick Rieussec a annoncé sa démission du Conseil de quartier.

II. Tirage au sort

En remplacement de M. Marcel LEHIMAS, M. Jean-Paul LUC, M. Patrick RIEUSSEC, un tirage au sort, parmi les bulletins de candidature, a été organisé.


Trois conseillers ont été désignés :

- M. Vincent DONNESSE
- M. Serge LAFOURCADE
- M. Jean-François MANDEIX

M. Jean-Bernard BIEHLER souhaite à ces trois nouveaux conseillers de quartier, la bienvenue.

III. Dialogue avec le chef de la Police municipale, M. Jean-Michel Loubaney

- a. Est-il possible de faire demi-tour au semi-plateau (ancien rond-point) situé avenue de Verdun ?

 La manœuvre est déconseillée. La traversée peut gêner, une amende pourrait être évaluée par un agent de police. (≈ 68€).

La police municipale a attiré l'attention des autorités sur le stationnement sur cette partie centrale. Ce plateau ne peut être que chevauché.


Une matérialisation du stationnement interdit aux véhicules par la signalisation adaptée serait plus claire pour tous.

 Une demande de matérialisation a été faite auprès des services de la mairie.


1174 verbalisations ont été relevées autour du marché depuis le mois de mai 2017.

Sur le centre-ville en période estivale, deux agents ASVP sont présents sur le terrain.


b. TROP de véhicules en stationnement, rue Menan.

 Nos modes de vie ont évolué. L'attractivité du marché se déroule dorénavant sur une période de temps très court, 1h30/2h, en fin de matinée. Le marché municipal s'est adapté cette saison en fermant à 13h30 au lieu de 13h.


c. Le stationnement Handicapé du théâtre Cravey est loin du marché.

 Avec le réaménagement de l'espace du marché, 4 places de stationnement pour personne handicapée ont été matérialisées, rue Victor Hugo, face au cuisiniste.

d. Manque de racks à vélo autour du marché, de l'hôtel de ville...

 Des racks à vélo supplémentaires, ont été installés autour de l'église et du marché, devant l'Hôtel de ville. Après le déménagement du bar Le Diplomate, un parking dédié aux deux roues sera construit à cet emplacement.

e. Des gens malhonnêtes se garent sur les places PMR (Personne à mobilité réduite).

 La police sur ce type de comportement est intransigeante. C'est une infraction de 4^{ème} catégorie équivalente au paiement de 135€.


La police municipale reçoit beaucoup de réclamations suite à ces fortes amendes.

Les autres infractions à ce tarif sont :

- Stationnement sur les trottoirs ;
- Stationnement sur les pistes cyclables ;
- Stationnement sur les abords d'intersection ;
- Stationnement sur les passages piétons.

f. Place handicapé sur des espaces privés, par exemple, devant la boulangerie Ange.

Quelle réglementation s'applique ?

 Parking privé ouvert à la circulation publique. Le propriétaire du lieu peut demander par courrier à la police municipale son intégration. Si la commune accepte, la signalisation devra être respectée.

g. Réforme du stationnement payant

 La commune n'est pas concernée par cette réforme qui prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

h. Des regroupements de jeunes ont été constatés sur plusieurs points de la commune (marché, Pinède de Conteau, Port de La Teste, collège...).

👮 La recherche d'un équilibre entre la répression et la prévention est le quotidien des équipes de police.

Un Conseil Intercommunal Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CI LSPD), vient de se mettre en place avec 2 groupes de travail : la tranquillité publique et le cadre de vie et l'accompagnement éducatif et social de la jeunesse

- i. La concentration de 400 logements à la Règue Verte dont 100 sur la commune d'Arcachon, devra être une priorité dans l'action de prévention.

👮 Lors des contrôles des deux roues notamment dans ce secteur, les équipages de police font le constat que la moitié des infractions représente une population qui traverse La Teste plutôt qu'elle ne l'habite.

👮 Le Point Rencontre Jeunes (PRJ) s'ajoute à l'Espace de la Règue verte. Ce dernier s'agrandit, plus d'accueil dont une laverie solidaire en 2018.

- j. Les automobiles stationnées, en zone bleue, y restent très longtemps. La rotation ne se fait pas. Les commerçants s'en plaignent et demandent que la police municipale contrôle plus souvent.

👮 872 verbalisations en zone bleue depuis le mois de juin.

👮 Les 19 agents de la Police Municipale sont des fonctionnaires territoriaux qui ont pour mission d'assurer la surveillance du territoire communal :

- le bon ordre (troubles de voie publique, surveillance des lieux de rassemblement, foires, manifestation...);
- la sûreté (prévention des actes délinquants, vols, dégradations) ;
- la sécurité (prévention des accidents divers, sécurisation des voies de circulation, stationnement, zone bleue, dépôts sur le domaine public, divagation des animaux...);
- la salubrité (dépôts sauvages, nettoyage des terrains...);
- la tranquillité publique (nuisances sonores).

Dans le cadre de leurs activités, ces derniers sont sous la direction du Maire et le contrôle du Procureur de la République (activité judiciaire).

👮 La police municipale est située 2 rue de l'Yser.


☎ 05 56 54 46 41 // policemunicipale @ latestedebuch.fr

Horaires

Du 30 septembre au 31 mai - du lundi au vendredi de 8h30/12h30 et de 14h/17h, le samedi de 9h/12h30.

Du 1^{er} juin au 30 septembre - du lundi au samedi de 9h/12h et de 14h/18h.


k. Galliéni / Victor Hugo, ce croisement est très dangereux.

 Le croisement est soumis comme l'ensemble de la commune à l'application du Code de la route. La priorité à droite doit être respectée.


l. Que peut-on faire pour limiter la population des chats errants.

 Le Conseil municipal a voté une enveloppe consacrée à la stérilisation des femelles.


m. Comment éviter que les voitures ne fassent pas demi-tour, rue du Port ?

 Ce n'est pas interdit de faire demi-tour sur une route. En revanche, c'est totalement interdit de le faire sur un passage piéton.

n. Les écoliers n'ont pas d'éclairage sur leurs vélos.

 La police municipale est très engagée sur ce problème. Au travers des contrôles, la mise en conformité des cycles est systématiquement demandée.

Dans le cadre de la Prévention routière 1200 élèves passent par des ateliers. L'engagement de la police est très important, les policiers passent beaucoup de temps dans les écoles.

 Une remarque négative sur les magasins qui vendent les vélos sans kit d'éclairage. Les pouvoirs publics devraient exiger que les vélos mis en vente soient tous équipés d'un éclairage adapté.

IV. Suivi des demandes des conseillers

♦ Une voie d'accès pour l'éco-quartier des Portes du Pyla est-elle prévue ? Dans le bois du Roi de Rome des bornes géolocalisables ont été installées. Le cheminement pour aller à la Montagnette restera-t-il libre d'accès ?

 Oui, une voie est prévue sans toucher au bois. L'accès à la Montagnette restera libre.

♦ Demande plus de racks à vélo autour de l'église et du marché.

 Prévu à la fin des travaux.

♦ Pourquoi les guirlandes de Noël sont laissées sur la façade de la maison Lalanne ?

 Les guirlandes ont été déposées.


♦ Les voitures se garent très près des vitrines des commerçants, rue Victor Hugo, face à l'église. Les commerçants demandent l'installation de plots ou de jardinières pour délimiter la place du parking du trottoir.

 Non. Respect des places tracées.

♦ Demande une chaîne de protection afin que les automobilistes ne garent pas leur véhicule sur le parvis de l'église.

 Non= chaîne= gêne et danger pour les piétons. Un plot rétractable a été posé.

♦ La piste cyclable de l'allée des Cordiers est dangereuse pour les cyclistes et les piétons. Les automobilistes venant de l'avenue des Ostréiculteurs prennent l'angle de la rue et n'ont pas la visibilité suffisante.

 RAS. Les installations sont conformes. Il appartient à chacun de respecter les espaces indiqués ainsi que la signalisation.

♦ Demande l'engraissement en sable de la plage de l'Aiguillon, côté Cercle de voile d'Arcachon.

 En cours par le SIBA. Contrôle à faire.


♦ A la pointe de l'Aiguillon, beaucoup de résidences se construisent. La voirie sera-t-elle refaite ?

 Oui si nécessaire, en fin des travaux. Un état des lieux sera fait.

V. Demandes des conseillers

 Il n'y a pas plus de panneaux de direction Pyla-sur-Mer à partir de l'Office de tourisme, rue Victor Hugo.

 Des panneaux en direction du Port de La Teste de Buch manquent également.


 Renouvelle sa demande d'engraissement en sable de la plage située avant le cercle de voile d'Arcachon.

 Un courrier devra être transmis au SIBA.

- ✍ La piste cyclable de la rue Jean de Grailly n'est pas matérialisée.
- ✍ Demande que les Marninades se passent sur le Port de La Teste et non sur le terrain plein des Prés Salés Ouest.
- ✍ Demande un distributeur de sacs pour déjections canines au Prés salés Ouest / Lapin blanc.
- ✍ Demande une balançoire supplémentaire sur l'espace de jeux pour enfants à Bisserié.
- ✍ Le parking de l'école Brémontier est occupé par les véhicules des logements à proximité.
 - 🗨 Le parking est en zone bleue. Celle-ci avait été demandée dès la construction des logements pour éviter ce type de problèmes.
- ✍ Demande l'élagage des chênes, au square du Clos des Chênes ainsi que la purge des racines de ceux-ci au niveau des trottoirs, les autobloquants mis en place se soulèvent.
- ✍ Demande un cheminement piétonnier entre les Prés salés Ouest et le Lapin Blanc.
- ✍ La rue du Capitaine présente de nombreuses difficultés notamment au moment des rentrées et sorties des écoles, cette rue est très dangereuse pour les enfants à bicyclette. Le stationnement unilatéral des véhicules n'est pas respecté. Les riverains de la rue se garent sur les trottoirs et les piétons marchent sur la chaussée.
- ✍ Le projet de recensement des plaques de rues est-il toujours d'actualité ?
- ✍ Demande la dénomination des ronds-points avec des noms testerins.
 - 🗨 Une étude doit être faite. Mme SUPERY et Mme CASTAING se proposent de soumettre des noms en fonction de la situation du rond-point.
- ✍ Demande que les poubelles du glacier dans le parc de l'église soient cachées.
- ✍ Les bancs du parc de l'église ne sont pas symétriques, celui du milieu est plus haut. Est-ce l'effet esthétique voulu ?
- ✍ Est-il possible d'installer des panneaux en bois avec l'inscription « chiens interdits » dans le jardin de l'église Saint-Vincent.
- ✍ Les vélos, les motos, les piétons... le jardin de l'église traversé, piétiné...n'est pas respecté.
- ✍ L'hôtel de Caupos n'est pas mentionné sur le bâtiment, y figure seulement le nom de La Centrale.
- ✍ Que va devenir la salle Franklin ?
- ✍ Demande à ce que les véhicules n'empruntent pas la digue Ouest jusqu'au bout.
- ✍ Rue Carnot, les véhicules nombreux sur cet axe roulent très vite et il n'y a pratiquement pas de trottoirs. Demande la pose de ralentisseurs.
- ✍ Rue des Alliés, beaucoup d'accrochages entre les véhicules, le début de la rue est très dangereux.
- ✍ Au début de la rue Carnot, côté rond-point, suite à des travaux, un passage protégé n'est plus matérialisé.

 Rue Jean de Grailly :

- Les parterres plantés ne sont pas entretenus ;
- Des espaces devraient être ajoutés afin de matérialiser la piste cyclable pour s'assurer de la sécurité des personnes qui l'empruntent. En effet, les véhicules s'octroient le droit de rouler sur la piste cyclable au mépris du danger pour les cyclistes.

 Rue Lutzy, les automobilistes roulent vite. Le sens Jean de Grailly vers Carnot ne présentait pas autant de danger que le sens de circulation actuel.

 Les haies des propriétés dépassent beaucoup, rue Lutzy et rue du Port, demande le passage de la brigade verte.

 **Communication**

Tous les travaux engagés sur la commune devront être constatés dorénavant par un état de lieux, avant et après.

 **Interdiction utilisation des produits phytosanitaires**

Une demande est faite auprès des conseillers de quartier pour être des relais dans l'information relative à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble des 10 communes du Bassin d'Arcachon depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cette information a été donnée sur le dernier magazine municipal.

Vous pouvez consulter sur le site du SIBA, la démarche **zéro pesticide** dans les dix communes du Bassin d'Arcachon.

La réunion prend fin à 18h45. M. Jean-Bernard BIEHLER remercie les membres du Conseil de quartier ainsi que M. Jean-Michel LOUBANEY de leur participation.

 **Prochaine réunion du Conseil de quartier CENTRE**

Lundi 27 novembre 2017

14h30 - Salle Brémontier 2

Hôtel de ville